Permanences :
Lundi de 17 H à 18 H
Jeudi de 11 H à 12 H

Evigny le 27.03.2025

INFORMATIONS MUNICIPALES

APPEL A LA VIGILANCE :

Un habitant nous a signalé avoir retrouvé un autocollant blanc sur la porte de son habitation.
Il pourrait s'agir d'un moyen de surveillance pour d'éventuels cambriolages, afin de signaler l'absence de la personne.
Nous vous conseillons donc de vérifier vos façades et boîtes aux lettres et à nous en informer le cas échéant, car il se peut que cela ne soit pas un cas isolé.
Merci pour votre vigilance.

BRUITS DE VOISINAGE RAPPEL :

Comme chaque année, il est nécessaire de rappeler aux habitants et aux nouveaux arrivants que les bruits de voisinage sont réglementés par un arrêté préfectoral ciblant directement les tondeuses, outils mécaniques de jardinage et bricolage… En effet, plusieurs riverains nous ont informés du non-respect des horaires ces deux derniers week-ends. Même si la météo a été plus que capricieuse en ce début de printemps, merci pour votre civisme et le respect de ces horaires en faveur de tous et du « bien vivre ensemble à Evigny ».
Horaires autorisés :
De 8 H 30 A 12 H et de 13 H 30 A 19 H 00 les jours ouvrables,
De 9 H 00 A 12 H et de 14 H 00 A 18 H 00 les samedis
De 10 H 00 A 12 H les dimanches et jours fériés

RAPPEL BRULAGE :

Tout brulage est interdit.
En cas de manquement à cette règle, un signalement sera transmis à la gendarmerie de Vrigne-Aux-Bois.

FERMETURE MAIRIE :

La mairie sera exceptionnellement fermée le jeudi 10 avril 2025.

Le Maire,
Aude SEREIN